



## COMMUNE D'ANNIVIERS

# M I S E A L ' E N Q U E T E P U B L I Q U E

### Zone de dangers hydrologiques

En application de l'article 16 de la Loi sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007, d'entente avec le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), l'Administration communale met à l'enquête publique le projet de zones de dangers hydrologiques du Torrent de Péterey sur la Commune d'Anniviers.

Le dossier (plans, prescriptions et rapport technique) est déposé au bureau technique, route des Sampelèts 6 à Vissoie où il peut être consulté aux heures d'ouvertures habituelles.

Les remarques et les oppositions éventuelles sont à formuler, par courrier recommandé, dans les trente jours qui suivent la présente publication auprès de l'Administration communale.

Anniviers, le 17 septembre 2021

L'ADMINISTRATION COMMUNALE